

Paris, le 18 novembre 2025

Lettre ouverte

« Relever le défi de la cybersécurité au sein de votre commune »

Mesdames et Messieurs les maires,

À l'heure où la transformation numérique irrigue tous les aspects de la vie publique, les communes, quelle que soit leur taille, sont devenues des cibles pour les cyberattaquants.

Les conséquences peuvent être lourdes : administration paralysée, services en ligne interrompus, perte de données personnelles des administrés et des agents, retour au papier contraint et forcé, atteintes à la réputation. Loin d'être isolés, ces incidents sont désormais une réalité quotidienne dans nos territoires.

Au-delà du préjudice financier potentiellement élevé de la remise en état des systèmes d'information, une cyberattaque fragilise la confiance entre les administrés et leur commune et peut mettre en péril la continuité des services publics placés sous leur autorité.

Si le baromètre sur la maturité cyber des collectivités de Cybermalveillance.gouv.fr montre que d'année en année les collectivités territoriales s'estiment mieux protégées, la majorité d'entre elles ne s'estiment pas encore prêtes à affronter une cyberattaque : seules 14% déclarent être bien préparées, essentiellement les collectivités de plus de 5 000 habitants*.

Face aux cyberattaques, les réponses ne sont pas toutes techniques et des outils sont entre vos mains. Des solutions existent pour vous aider à renforcer la sécurité des systèmes d'information au sein de votre commune et vous préparer à gérer une crise qui serait générée par une attaque informatique.

Cela passe par la mise en œuvre de bonnes pratiques d'hygiène numérique** :

- **Sécuriser les infrastructures numériques** pour limiter leur vulnérabilité et instaurer des **procédures de cybersécurité**, avec l'aide si nécessaire de prestataires de cybersécurité de confiance (des labels et certifications permettent de les identifier),
- **Sensibiliser et former** l'ensemble des élus et des agents à la cybersécurité et aux bonnes pratiques numériques,

- **Se préparer aux cyberattaques**, notamment en intégrant des volets « cybersécurité » dans les plans de secours (PCS, PICS) et en organisant des exercices de gestion de crise régulièrement.

Ces efforts peuvent également être mutualisés entre plusieurs collectivités.

Pour vous y aider, des services en ligne simples d'usage, déployés par le collectif d'acteurs réunis dans cette lettre, existent :

- **Pour vous former :**
→ [« SensCyber »](#), une sensibilisation interactive en ligne pour les agents et élus
- **Pour vous accompagner :**
→ [« MonExpertCyber »](#), pour sécuriser votre collectivité avec l'appui d'un prestataire de confiance
→ [« MesServicesCyber »](#), une plateforme qui vous propose plusieurs services dont [« Cyberdépart »](#), pour évaluer le niveau de maturité cyber de votre commune et vous orienter dans vos premières démarches de sécurisation avec l'appui d'un « aidant »
- **Pour vous outiller :**
→ [« la Suite territoriale »](#), socle de services publics numériques sécurisés, mis à disposition des collectivités de petite taille.

Par ailleurs, en cas d'incident cyber, le [« 17Cyber »](#) vous permet de trouver facilement de l'assistance.

Avant d'être une question technique, la cybersécurité est un enjeu de résilience et de protection de nos territoires, de nos services publics et de nos citoyens. Elle est un sujet de gouvernance pour les élus et de bonnes pratiques pour les agents.

Agissons ensemble pour un numérique de confiance en mettant en œuvre ces mesures indispensables à la sécurité de tous.

Jérôme Notin, Directeur général de Cybermalveillance.gouv.fr

avec le soutien de :



* Étude 2024 conduite par OpinionWay pour Cybermalveillance.gouv.fr du 26 août au 4 octobre en ligne : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/cp-etude-2024-cybersecurite-collectivites>

** Pour aller plus loin : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/chartecyber>

Contacts presse Cybermalveillance.gouv.fr

presse@cybermalveillance.gouv.fr

Béatrice Hervieu - 01 83 75 14 10

Pauline Fabry - 01 83 75 14 19

Stella Azzoli - 01 83 75 14 09

À propos de Cybermalveillance.gouv.fr

Cybermalveillance.gouv.fr est la plateforme du Groupement d'Intérêt Public Action contre la cybermalveillance (GIP ACYMA). Créé en 2017, ce dispositif national a pour missions l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, la protection des organisations, la sensibilisation aux risques numériques, et l'observation de la menace sur le territoire français, qui s'illustrent notamment au travers du service d'assistance 17Cyber.

Ses 64 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif contribuent à sa mission d'intérêt général pour ses 3 publics : particuliers, entreprises et collectivités. En 2024, Cybermalveillance.gouv.fr a accueilli 5,4 millions de visiteurs uniques sur son site Internet et plus de 420000 personnes ont réalisé un parcours d'assistance. www.cybermalveillance.gouv.fr